

EXTRAIT N° DEL2025_30

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Ergin MEMISOGLU (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN), Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Denis GASCHET), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Jean-Pierre GRILLET (a donné pouvoir à Marie-Odile BILLET), Bruno DESESQUËLLE (a donné pouvoir à Dominique MESLET).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 24 et le nombre de votants 29.
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire C2024-161 du 18 juillet 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales sur la réglementation relative au Fonds de modernisation des établissements en soutien aux démarches de rénovation, d'équipement et de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant et des Maisons d'assistants maternels,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales propose des aides aux collectivités territoriales pour la modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant que la commune se doit de maintenir en conformité l'ensemble du bâtiment,

Considérant que dans son rapport de visite au multi-accueil, le Conseil départemental a préconisé des travaux de rénovation du jardin.

Le Bureau municipal ayant été consulté,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 2 voix contre (Peggy
BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 26 juin 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le
A MEULAN-EN-YVELINES, le